

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA
HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 28 août 2001, à 10 h 15

Président: M. Roberto Betancourt Ruales (Équateur)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je déclare ouverte la 884^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Un seul orateur est inscrit sur la liste pour aujourd'hui, à savoir l'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Kariyawasam, Coordonnateur spécial pour la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, qui souhaite nous rendre compte des consultations qu'il a tenues sur ce sujet.

Je donne la parole à l'Ambassadeur Kariyawasam.

M. KARIYAWASAM (Sri Lanka) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole depuis votre accession à la présidence de la Conférence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à ces hautes fonctions et de vous assurer de l'entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement de vos tâches. Permettez-moi également de rendre hommage à votre prédécesseur à la présidence, l'Ambassadeur de Cuba, M. Amat Forés, pour son efficacité et son professionnalisme, deux qualités communes à tous les diplomates cubains.

À sa 877^e séance plénière, le 14 juin dernier, la Conférence du désarmement a pris la décision de désigner, entre autres, un coordonnateur spécial pour la question de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement, suite aux efforts soutenus déployés par celui qui était alors président, l'Ambassadeur de Colombie, M. Reyes Rodriguez. En application de cette décision, j'ai été désigné et chargé, dans l'accomplissement de mes tâches, de tenir compte de toutes les vues et propositions ainsi que des initiatives futures. La Conférence a également prié le Coordonnateur spécial de lui faire rapport avant la fin de sa session de 2001. Je saisis de cette occasion pour remercier le Groupe des 21, auquel appartient Sri Lanka, ainsi que tous les membres de la Conférence, pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en me confiant cette tâche importante.

La décision de désigner un coordonnateur spécial pour la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence montre, à mon avis, que tous les membres sont, en principe, d'accord sur la nécessité de mesures visant à améliorer encore le fonctionnement de la Conférence et qu'ils souhaitent prendre de telles mesures. Pourtant, même si nous sommes tous d'accord sur la nécessité de réformes, nous ne parvenons toujours pas à prendre de décision ferme sur quelque question que ce soit. Les raisons de cette impasse sont claires et elles ont été évoquées ici même par plusieurs orateurs. Certains ont ainsi affirmé avec force que le travail portant sur les procédures ne devait pas occulter le travail de fond. Nombreux sont ceux qui pensent que l'incapacité de la Conférence à engager un travail de fond n'est pas tant un problème de procédure qu'un problème politique de fond. De ce fait, le lien entre la procédure et le fond a fait l'objet d'un examen plus attentif. Cependant, nombreux sont ceux qui estiment aussi que, en ces temps difficiles pour la Conférence, nous pourrions rénover ou simplifier les procédures, afin de faciliter l'amorce d'un travail de fond un tant soit peu utile et qui pourrait peut-être même donner lieu, assez rapidement, à l'ouverture de véritables négociations de fond.

Dans le peu de temps dont je disposais, je me suis efforcé de m'acquitter autant que possible du mandat qui m'avait été confié. Depuis 1990, plusieurs de mes prédécesseurs, en particulier l'Ambassadeur du Pakistan, M. Kamal, l'Ambassadeur d'Égypte, M. Zahran,

et l'Ambassadeur du Chili, M. Illanes, ont travaillé sur cette question. Je me suis basé sur leur travail pour orienter ma propre action. Je me suis également imprégné des positions exprimées d'une façon informelle par certaines délégations et par écrit par d'autres. Pour rendre mon travail plus transparent, j'ai tenu deux séries de consultations officielles ouvertes à tous. J'ai été encouragé par le niveau de participation et par le nombre de délégations présentes lors des consultations. La plupart des délégations ont pris la parole pour faire valoir leurs positions, mais un certain nombre d'entre elles ne se sont pas exprimées, ou alors uniquement sur certaines questions. Je pense que cette réticence a été manifestée soit par choix, soit par défaut. Quoi qu'il en soit, du fait de l'omniprésence de la règle du consensus, mes conclusions ont aujourd'hui un caractère provisoire.

Lors de mes consultations, j'ai communiqué une liste indicative de questions susceptibles d'être examinées, avec pour objectif d'orienter utilement mon travail. Cette liste n'était pas exhaustive et j'ai invité les délégations à me proposer d'autres questions. Au terme des consultations, il est apparu que nous ne serions pas en mesure de prendre la moindre décision sur quelque point que ce soit d'ici la fin de la session. Cependant, les perspectives semblaient un peu meilleures pour certaines questions que pour d'autres.

Qu'il me soit permis à présent de faire quelques commentaires sur les questions précises qui ont été abordées lors de nos discussions. Ces questions peuvent, à mon sens, être regroupées en deux catégories. Celles qui entrent dans la première catégorie font à mon avis l'objet d'un accord large parmi les délégations. Celles qui entrent dans la deuxième catégorie requièrent un travail encore plus poussé pour qu'un accord général se fasse.

Les questions sur lesquelles les délégations sont dans l'ensemble d'accord sont les suivantes:

Premièrement, la Conférence n'a pas fait le meilleur usage des mécanismes prévus dans son règlement intérieur. Selon certains, plusieurs articles sont mal interprétés ou tout simplement négligés. La plupart des délégations estimaient que ces articles étaient dépassés et qu'il convenait de les actualiser pour lever toutes les ambiguïtés. À cet égard, le document CD/1036, adopté en août 1990, a fait l'objet d'un examen attentif. Il a été proposé (et cette proposition a bénéficié d'un large soutien) de modifier l'alinéa *d* du paragraphe 5 du document CD/1036, de façon à le rendre plus clair. Cet alinéa concernant la désignation d'un coordonnateur spécial en l'absence d'un consensus quant à la création d'un organe subsidiaire ou à la définition de son mandat, dans les deux semaines suivant le début de la session annuelle de la Conférence, mérite une attention particulière. Je recommande vivement que nous travaillions sur ce point en vue d'adopter une décision au début de la session de 2002. Les paragraphes 5, alinéa *c*, et 7 du document CD/1036 étaient également considérés par certains comme devant être actualisés.

Deuxièmement, il faudrait recourir plus largement et plus fréquemment aux consultations informelles et ouvertes à tous. Certains étaient d'avis que la Conférence n'avait pas tiré le meilleur parti de ses séances plénières et que le Président devait donc tenir des consultations informelles ouvertes à tous sur des questions de fond, afin de préparer l'ouverture de négociations.

Troisièmement, en ce qui concerne la désignation de «collaborateurs du Président», il y avait accord général sur ce point, mais à la condition qu'une distinction claire soit établie entre les «collaborateurs du Président» et les «coordonnateurs spéciaux». Il a en outre été souligné que le mandat des collaborateurs du Président devait prendre fin en même temps que celui du Président qui les désignait.

Quatrièmement, s'agissant d'une forme de participation de la société civile, de nombreux points de vue et idées ont été exprimés quant à la façon de concrétiser la participation des organisations non gouvernementales. L'absence apparente d'objection à la participation des organisations non gouvernementales aux travaux de la Conférence ne doit donc pas être interprétée comme équivalant à l'acceptation d'une participation inconditionnelle de ces organisations à nos travaux.

Cinquièmement, quant au rôle du secrétariat, aucune délégation n'a exprimé de réticences à ce sujet.

Sixièmement, si aucune délégation ne s'est exprimée contre l'élargissement de la composition de l'instance, les vues divergeaient quant à la façon de procéder à cet élargissement. Cette question a été examinée brièvement dans le contexte de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence et approfondie par le coordonnateur spécial qui en était chargé.

Plusieurs autres questions essentielles appellent un examen de fond plus poussé, avant que nous parvenions ne serait-ce qu'à un accord très général. Ces questions sont les suivantes:

Il y a premièrement – et c'est la question la plus importante – la règle du consensus. Cette question est incontestablement celle qui a été la plus âprement discutée et la plus controversée. Certaines délégations estimaient que la règle du consensus telle qu'elle est appliquée à la Conférence du désarmement – à savoir la règle de l'unanimité sur toutes questions – est un fléau pour cette instance. Ces délégations affirmaient avec force que cette règle devait être assortie de certaines conditions. Dans le même temps, plusieurs autres représentants estimaient qu'il n'était pas nécessaire de modifier l'actuelle règle du consensus, compte tenu de la nature du travail de la Conférence du désarmement et de la souplesse que cette règle offrait pour sauvegarder les intérêts nationaux.

Deuxièmement, il s'est posé la question de savoir si l'ordre du jour et le programme de travail de la Conférence devaient être adoptés annuellement ou de quelque autre façon. Cette question a été examinée dans le cadre de mon mandat, bien qu'elle relève d'un autre coordonnateur spécial. Aucun accord ne s'est dégagé quant à la modification de la pratique suivie à cet égard, que ce soit isolément ou dans le contexte d'une réforme axée sur l'efficacité du fonctionnement de la Conférence.

Troisièmement, l'efficacité de l'actuel système de groupes: pour certains, l'actuel système fonctionne bien, alors que d'autres sont persuadés qu'il doit être plus souple et moins formel. Certains ont manifesté le désir de créer des groupes de pays ayant la même orientation, sur la base d'intérêts communs et hors du cadre de l'actuel système.

Quatrièmement, la création d'une nouvelle catégorie de comités: si certains étaient ouverts à l'idée de créer une nouvelle catégorie de comités chargés d'examiner sur le fond les points de l'ordre du jour, d'autres estimaient que cela donnerait lieu à une prolifération de mécanismes privés de toute possibilité de faire des progrès sur le fond et que l'efficacité de la Conférence ne ferait qu'en pâtir.

Cinquièmement, la poursuite du travail des organes subsidiaires préexistants: nombreux sont ceux qui pensent qu'une fois constitué, un organe subsidiaire devrait poursuivre ses travaux d'année en année jusqu'à l'achèvement de son mandat ou jusqu'à ce qu'il soit devenu évident que les négociations n'ont aucune chance d'aboutir. Cependant, certains ont trouvé illogique de conserver un organe subsidiaire après la fin d'une session alors que l'ordre du jour et le programme de travail doivent être adoptés de nouveau au début de chaque session.

Sixièmement, la création automatique d'un comité spécial pour chaque point de l'ordre du jour: de nombreuses délégations ont été d'avis que la création automatique d'un comité spécial pour chaque point de l'ordre du jour n'irait pas sans poser de problème, car la Conférence n'est pas toujours prête à engager un travail de fond sur tous les points de l'ordre du jour.

Septièmement, le mandat du Président, question qui a fait l'objet de discussions animées: certains se sont dits favorables à une modification de l'actuel système de rotation et ont présenté des idées précises sur la façon de mettre en place un nouveau système. À l'inverse, d'autres considéraient que le système actuel était équitable et qu'il répondait à la nécessité de perpétuer l'engagement des délégations dans le travail de la Conférence.

Huitièmement, le rapport annuel: si certains étaient partisans de l'idée d'intégrer au rapport un résumé des questions, propositions et thèmes principaux évoqués dans les déclarations faites en plénière, d'autres étaient d'avis que cela ferait double emploi puisqu'il y avait déjà les comptes rendus *in extenso* des séances.

Neuvièmement, la création d'un groupe restreint chargé d'examiner la question de l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence: si certains étaient favorables à une telle idée, d'autres ont considéré que cette question serait mieux appréhendée par un coordonnateur spécial, car cela garantirait la transparence et une large participation.

Dixièmement, la création d'un bureau de la Conférence composé du Président, du Secrétaire général et des représentants d'États membres et des groupes: certains ont exprimé des doutes quant à l'utilité ou l'efficacité d'un bureau, craignant que sa création ne revienne à une institutionnalisation de l'actuel système de consultations présidentielles.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'incidence du climat géopolitique actuel sur la Conférence du désarmement et le manque de temps ne nous ont pas permis de nous mettre d'accord sur des moyens précis à mettre en œuvre pour assurer l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Cependant, la vaste majorité des délégations souhaitait apparemment que le travail des coordonnateurs spéciaux sur la réforme de l'instance puisse se poursuivre l'année prochaine. À cet égard, je suis très favorable à la nomination de trois nouveaux coordonnateurs spéciaux dès le début de la session de 2002, ce qui leur laisserait

suffisamment de temps pour travailler dans la perspective de décisions et de conclusions sur les questions qui font déjà l'objet d'un accord suffisamment large.

Je veux saisir cette occasion pour dire au revoir à mes deux collègues coordonnateurs spéciaux: l'Ambassadeur de Bulgarie, M. Draganov, nous a déjà quittés pour prendre des responsabilités plus élevées. Quant à l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Seibert, il nous quittera prochainement, au terme de son affectation ici. L'expérience et le professionnalisme de ces deux diplomates amis me manqueront et manqueront à la Conférence. Je leur adresse tous mes vœux de succès dans leurs tâches futures.

Enfin et surtout, M. Vladimir Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence, mérite des remerciements particuliers pour l'appui constant qu'il m'a accordé dans ma tâche. Il était présent à toutes les consultations informelles, écoutant attentivement les points de vue des délégations. Il nous encourageait à aller de l'avant. Je tiens à le remercier, ainsi que M. Román-Morey, Secrétaire général adjoint, M. Jerzy Zaleski, de même que le personnel du secrétariat et les interprètes, pour l'appui qu'ils m'ont apporté sans compter dans l'accomplissement de mes tâches de coordonnateur spécial.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le Coordonnateur spécial pour la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole à ce stade?

Je vous rappelle que le projet de rapport sera disponible dans toutes les langues officielles et distribué aux délégations le jeudi 30 août 2001. J'ai l'intention de procéder à la première lecture de ce projet de rapport au cours d'une réunion informelle qui aura lieu après la séance plénière du mardi 4 septembre 2001.

Ainsi prennent fin nos travaux d'aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 30 août 2001, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 35.
